

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

AMENDEMENT

N° CS910

présenté par

M. Juvin, Mme Bonnet, M. Hetzel, Mme Anthoine, Mme Bonnivard, M. Brigand,
Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Genevard et Mme Blin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.